

l'égard de 2,120 logements neufs et existants. La contribution fédérale a été de 75%, soit 28.1 millions de dollars. En 1970, 31 projets avaient été approuvés touchant 2,176 logements et 154 places dans des centres d'hébergement, et la contribution fédérale s'était chiffrée à 25.3 millions. En 1971, les prêts au titre du logement social se sont élevés à 271.6 millions de dollars, contre 220.3 millions en 1970. Ces prêts ont permis de créer 19,360 logements et 700 places dans des centres d'hébergement en 1971, contre 17,803 logements en 1970. Les subventions accordées par le gouvernement fédéral au logement social étaient d'environ 17.2 millions de dollars en 1970 et 29.8 millions en 1971.

Construction de logements par des coopératives. Grâce à des ententes conclues avec la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, les coopératives de logements peuvent bénéficier d'une aide financière. En 1970 et 1971, on a approuvé la construction de 592 et 693 unités d'habitation respectivement, réparties de la façon suivante: Nouvelle-Écosse, 512 et 622; Nouveau-Brunswick, 13 et 6; et Île-du-Prince-Édouard, 67 et 65. La contribution fédérale s'est élevée à 5.3 millions de dollars en 1970 et à 6.4 millions en 1971.

Construction dans les régions septentrionales. Des ententes spéciales ont été conclues entre le gouvernement fédéral et ceux du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta en vue de loger les personnes vivant dans les régions septentrionales reculées. En 1971, on a créé 50 logements au Manitoba grâce à des prêts de \$349,000 et 23 en Saskatchewan grâce à des prêts de \$99,000. En 1970, les chiffres étaient les suivants: Manitoba, 50 logements et \$431,000; Saskatchewan, 34 logements et \$188,000. À la fin de 1971, l'Alberta n'avait pas encore utilisé ces fonds. Les principaux acheteurs de ces maisons sont des Indiens ou des Métis.

Aménagement de terrains. En vertu d'ententes fédérales-provinciales à frais partagés, 11 projets d'aménagement de terrains concernant 1,696 lotissements ont été approuvés en 1971, et la contribution fédérale s'est chiffrée à 12.8 millions de dollars. En 1970, quatre projets avaient été entrepris concernant 425 lotissements, et la contribution avait été de 5.1 millions. Au total, 27 prêts d'une valeur globale de 5.9 millions ont été approuvés en 1971 pour l'aménagement de 122 acres, comparativement à 15.1 millions pour 2,202 acres en 1970.

14.2 Logements et éléments de confort des ménages

Depuis 30 ans, les recensements décennaux du Canada font l'inventaire du parc de logements du pays, effectuant un recensement complet du logement en même temps que les recensements de la population et de l'agriculture. Des renseignements détaillés sur le sujet pour la période 1941-71 figurent dans les volumes et bulletins pertinents du recensement. Les données sommaires tirées du recensement de 1971 fournies ici concernent les caractéristiques de base en main à la fin de décembre 1972 (mode d'occupation, genre de logement, nombre de pièces, installations sanitaires, eau courante). Des données plus détaillées sur ces caractéristiques particulières et sur d'autres telles que la valeur des maisons et le coût des loyers, les éléments de confort et les hypothèques, qui paraîtront vraisemblablement plus tard, pourront être fournies par le Service-Utilisateurs. Section de la diffusion des données, Direction du recensement, Statistique Canada.

14.2.1 Tendances récentes

Le recensement de 1971 a dénombré six millions de logements occupés au Canada. (Un logement, aux fins du recensement, est un ensemble structurellement distinct de pièces d'habitation ayant une entrée privée donnant sur l'extérieur ou sur un corridor ou un escalier commun à l'intérieur.) Le nombre de logements a augmenté de 32.5% depuis le recensement de 1961, tandis que la population s'est accrue de 18.2%. Il appert que, en dépit du ralentissement de la croissance démographique en raison de la chute du taux de natalité et du fléchissement de l'immigration, la demande de logements a continué de croître à un taux comparable à ceux sans précédent des années 50. Cette situation est surtout imputable à l'augmentation du taux de formation des familles, à mesure que les enfants nés du boom de l'après-guerre atteignent l'âge d'entrer sur le marché du travail et de se marier, ainsi qu'à l'accroissement du nombre des ménages composés de un et deux membres dans les groupes d'âge jeune et âgé.

Le sommaire de ces tendances concernant la croissance du logement, y compris des comparaisons sur les 20 dernières années au sujet de caractéristiques telles que le genre de logement, le mode d'occupation, le nombre de pièces et les installations sanitaires de base, figure au tableau 14.4.